

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-9-12-11

Séance du lundi 13 novembre 2023

HABITAT PRIVÉ - CONVENTION D'OPÉRATIONS DE REVITALISATION URBAINE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN ET ACTION COEUR DE VILLE II

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à SENE Marc
DELATTRE Cécile donne procuration à ERBS André
DILIGENT Danielle donne procuration à DREXLER Sabine
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HOERLE Jean-Louis donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima donne procuration à HOULNE Monique
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle

MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
WOLF Etienne donne procuration à BIHL Pierre
ZELLER Fabienne donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc

EXCUSEE :

TENENBAUM Anne

ABSENTS :

HAGENBACH Vincent, MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-9 (III, 3°), L.1111-10,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CD-2018-049 du 22 octobre 2018 relative à l'approbation des projets de conventions du programme « Action Cœur de Ville » de la Ville de Saverne,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace N° CP-2021-6-5-16 du 31 mai 2021 relative à l'adhésion de la convention du programme « Petites Villes de Demain », de la Commune de Thann / la Communauté de Communes de Thann-Cernay ; la Commune de Neuf-Brisach / la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach ; la Commune de Kaysersberg Vignoble / la Commune d'Orbey / la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg ; la Commune de Munster / la Communauté de Communes de la Vallée de Munster ; la Commune de Diemeringen / la Commune de Drulingen / la Commune de Sarre-Union / la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue ; la Commune de Molsheim / la commune de Mutzig / la commune de Dorlisheim / la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig ; la Commune de Wasselonne, la Commune de Marlenheim, la Communauté de Communes de Mossig Vignoble ; la Commune de Villé et la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ; la Commune de Wissembourg et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ; la Commune de Barr et la Communauté de Communes du Pays de Barr ; la Commune de Marckolsheim / la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim,

- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2021-7-4-6 du 13 juillet 2021 relative à l'adhésion de la convention du programme « Petites Villes de Demain », de la Commune de Bouxwiller / la Commune de Ingwiller / la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre ; la Commune de Barembach / la Commune de Schirmeck / la Commune de La Broque / la Commune de Rothau / la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ; de la Commune de Niederbronn-les-Bains / la Commune de Gundershoffen / la Commune de Merztwiller / la Commune de Reichshoffen / la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ; la Commune de Rouffach / la Communauté de communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-3-1-1 du 20 juin 2022 relative à la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-4-1 du 6 février 2023 relative au Budget primitif 2023 – Politique Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des Commissions Nord Alsace - Haguenau – Wissembourg, Ouest Alsace - Saverne – Molsheim et Centre Alsace et de l'équité territoriale du 23 octobre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Ville de Barr et de la CC du Pays de Barr à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace jointe en annexe à la présente délibération ;
- Approuve la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Ville de Marckolsheim et de la CC du Ried de Marckolsheim à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace jointe en annexe à la présente délibération ;
- Approuve la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Ville de Ingwiller, Bouxwiller, Wingen-sur-Moder et de la CC de Hanau-la-Petite-Pierre à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace jointe en annexe à la présente délibération ;
- Approuve la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Ville de Molsheim, Mutzig, Dorlisheim et de la CC de la Région de de Molsheim Mutzig à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace jointe en annexe à la présente délibération ;
- Approuve la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Ville de Villé et de la CC de la Vallée de Villé à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace jointe en annexe à la présente délibération ;
- Approuve la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Ville de Wissembourg et de la CC du Pays de Wissembourg à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace jointe en annexe à la présente délibération ;

- Approuve la convention Action Cœur de Ville de Sélestat à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace jointe en annexe à la présente délibération ;
- Approuve l'avenant à la convention Action Cœur de Ville II de la Ville de Saverne à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace jointe en annexe à la présente délibération ;
- Prend acte que les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace pour permettre la mise en œuvre des Opérations de Revitalisation de Territoire des collectivités précitées portent principalement sur la possibilité de :
 - o apporter son concours aux actions visées par le programme en participant à sa gouvernance ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets,
 - o soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention,
 - o mobiliser ses outils de soutien au développement territorial, notamment ceux liés à sa contractualisation avec les collectivités locales adoptée en séance plénière du 20 juin 2022,
 - o mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets,
 - o mobiliser les dispositifs en vigueur dans le cadre des politiques déléguées et volontaristes de l'habitat,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions,
- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au bulletin secret les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité local de chacune des deux opérations de revitalisation du territoire précitées ;

- De désigner les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité local des opérations de revitalisation du territoire précitées : Mme Nathalie KALTENBACH, M. Robin CLAUSS, Mme Catherine GREIGERT, M. Charles SITZENSTUHL, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Laurent KRIEGER, Mme Chantal JEANPERT, M. Philippe MEYER, Mme Monique HOULNE, M. Frédéric BIERRY, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Paul HEINTZ, Mme Michèle ESCHLIMANN et M. Jean-Claude BUFFA.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Nathalie KALTENBACH, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Barr

Catherine GREIGERT, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

Jean-Claude BUFFA, Adjoint au maire de la Commune de Saverne